

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 23 décembre 2021

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,  
Messieurs,

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souhaite vous informer de la mise à jour de la directive sur le Protocole de priorisation aux soins intensifs. Cette mise à jour est faite dans un souci de vigilance.

Elle inclut, entre autres, des précisions sur les rôles de toutes les parties prenantes impliquées, telles que le MSSS, le réseau de la santé et des services sociaux, les directeurs des services professionnels, etc. Cette révision tient compte des nouvelles connaissances établies dans les derniers mois et vise à clarifier certains éléments qui ont suscité des questions lors de sa publication initiale.

Il s'agit d'une mesure de prévention. Le contexte actuel ne justifie pas l'activation du Protocole de priorisation aux soins intensifs. Avant même d'envisager son utilisation, toutes les mesures alternatives seront d'abord mises en place.

Enfin, nous demeurons en communication régulière avec vous et vos équipes afin de vous tenir informés de tous changements à la situation.

... 2

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La sous-ministre adjointe,



Lucie Opatrny, M.D., M.Sc., MHCM

- c. c. Dr Marc-André Amyot, FMOQ  
Dr Mauril Gaudreault, CMQ  
Dr Vincent Oliva, FMSQ  
Mme Dominique Savoie, MSSS  
Directrices et directeurs de santé publique des établissements publics de santé et de services sociaux  
Directrices et directeurs des services professionnels des établissements publics de santé et de services sociaux  
Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints des établissements publics de santé et de services sociaux

N/Réf. : 21-MS-00027-54